

Quelles pressions notre société fait-elle peser sur la biodiversité et quels usages favorables mettons-nous en œuvre ?



PRAIRIES PERMANENTES en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2019

Thème de l'observatoire

Dynamiques et pressions
sur la biodiversité

ARPE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT
AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
arpe-arb.org

LES SURFACES TOUJOURS EN HERBE (STH) sont assimilées à des prairies permanentes et correspondent à des prairies naturelles ou ensemencées depuis plus de 6 ans ; elles incluent également les parcours, alpages, estives et landes. Elles sont utilisées pour la production de fourrages ou le pâturage des troupeaux.

Les STH sont considérées comme riche en biodiversité au sein des paysages agricoles, elles favorisent l'abondance et la diversité des espèces liées aux prairies et sont liées à de nombreux services : approvisionnement, pollinisation, séquestration du CO₂, protection de la ressource en eau, limitation des risques d'érosion, qualité des paysages etc.

La préservation d'une part suffisante de prairies permanentes dans les paysages est indispensable pour le maintien de la biodiversité associée à ces milieux et des nombreux services qu'ils rendent. L'évolution de ces surfaces permet de suivre la contribution de l'agriculture à la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère.

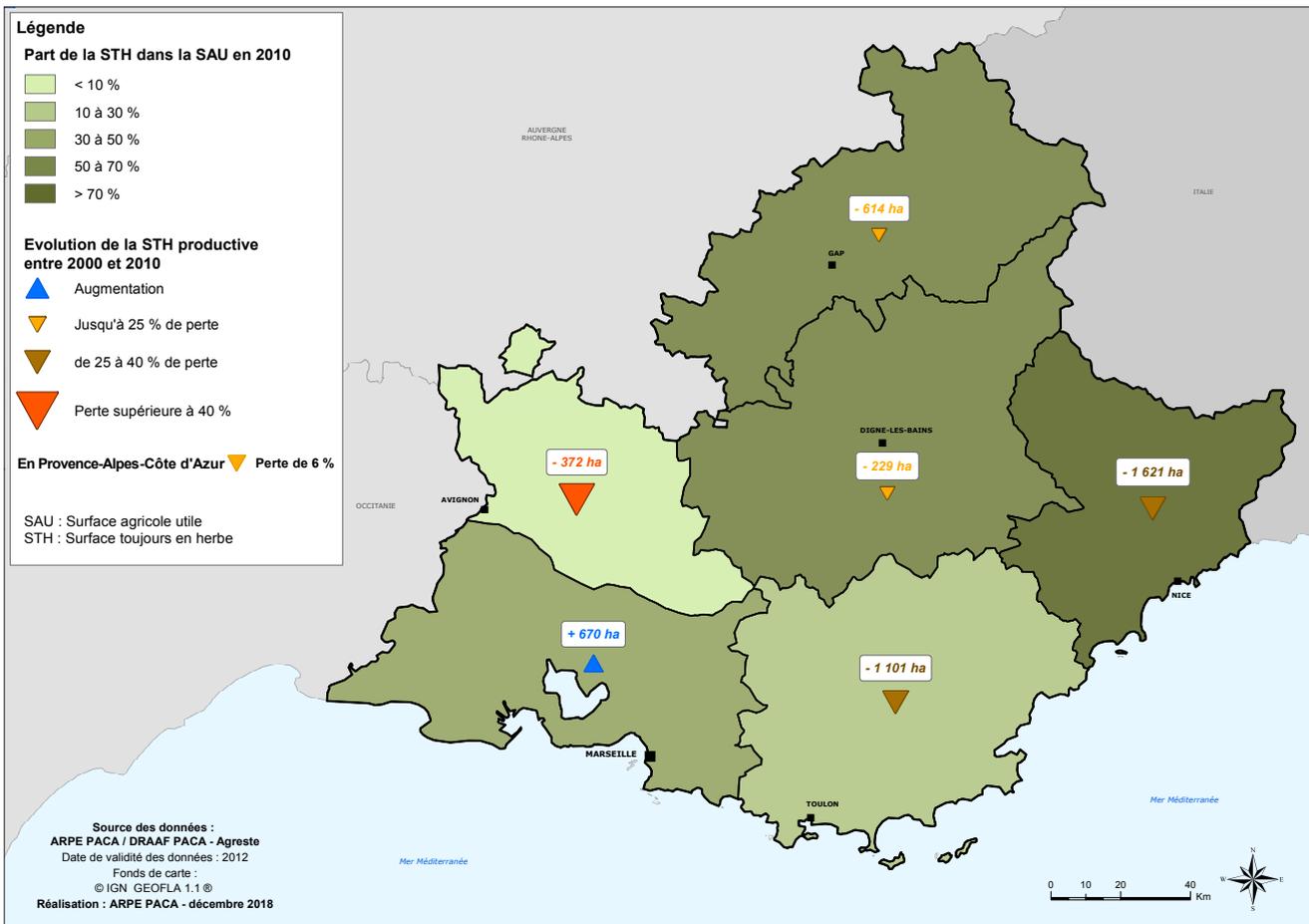
... L'indicateur mesure :

- la proportion de surface toujours en herbe dans la surface agricole utile en 2010,
- l'évolution des superficies de surface toujours en herbe entre deux années de production de la base de données de référence (2000 et 2010),
- et la dynamique annuelle d'évolution de 2000 à 2017.



Résultats

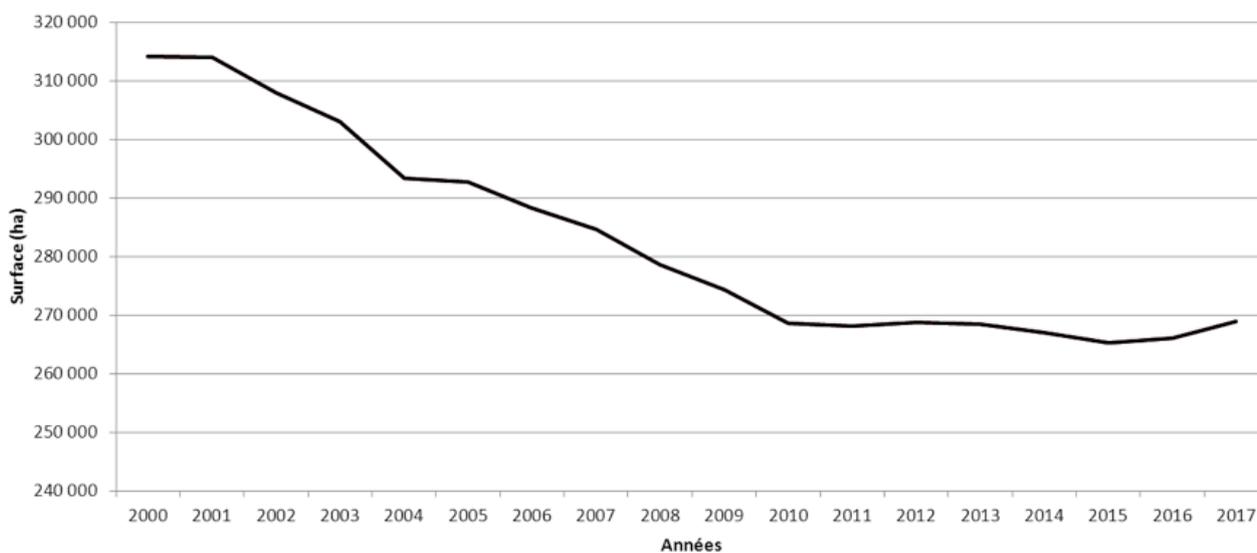
Surface toujours en herbe (STH) en Provence-Alpes-Côte d'Azur Part dans la SAU en 2010 et évolution entre 2000 et 2010



▲ Carte

Graphique ▼

Surface toujours en herbe (STH) en Provence-Alpes-Côte d'Azur Productive et peu productive



Analyse de la situation actuelle

Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent **45 % de la surface agricole utilisée (SAU) en Provence-Alpes-Côte d'Azur** lors du dernier recensement général agricole de 2010 et placent la région bien au-dessus de la moyenne nationale (28 %). Elles sont **prédominantes** dans la surface agricole utile des **3 départements alpins** (Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes), et dans le département des **Bouches-du-Rhône** (en particulier en Crau et en Camargue). (cf. carte).

L'évolution des surfaces de prairies permanentes (STH productive) en région montre **une perte de 6 % entre 2000 et 2010**. Sur la même période, une augmentation de 51 % des prairies temporaires est observée.

Tous les départements sont concernés par une baisse de leurs surfaces de prairies permanentes à l'exception des Bouches-du-Rhône où elles progressent.

Si le département de Vaucluse accuse la plus forte baisse en pourcentage, **les pertes en valeurs absolues** sont particulièrement fortes dans le Var et les Alpes-Maritimes : plus de 1100 ha et 1600 ha perdus (cf. carte).

La dynamique annuelle d'évolution de 2000 à 2017 confirme le déclin des surfaces toujours en herbe (productives ou peu productives) observé entre 2000 et 2010. La tendance à la baisse semble se stabiliser à partir de 2010 et s'inverser à partir de 2015 avec une progression des surfaces toujours en herbe (cf. graphique).

Les évolutions des surfaces toujours en herbe sont à relier aux évolutions de la Politique Agricole Commune (PAC) et des conditionnalités des aides octroyées. Depuis 2010, dans le cadre des Bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE VI), au titre de la conditionnalité des aides, les agriculteurs ont eu l'obligation de maintenir leurs surfaces toujours en herbe au niveau de l'exploitation à hauteur de la référence déclarée en 2010. La nouvelle PAC entrée en vigueur en 2015 apporte une nouvelle évolution dans les aides octroyées et incite davantage au maintien des surfaces toujours en herbe.

L'ensemble de ces évolutions permettrait d'expliquer les tendances observées en région du fait d'une possible adaptation de la stratégie de déclaration des exploitants entraînant alors un changement de statut des surfaces (diminution des surfaces de prairies permanentes déclarées au profit de prairies temporaires ou de landes).

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

Les données utilisées sont issues du recensement général agricole (BD AGRESTE), mené tous les 10 ans, et des statistiques agricoles annuelles (SAA) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles sont disponibles sur les sites AGRESTE ou DRAAF PACA. <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Chiffres-cles> <https://stats.agriculture.gouv.fr/>

La surface agricole utile (SAU) est un indicateur statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Il correspond à l'ensemble des terres valorisées par une exploitation agricole et comprend les terres arables (culture de céréales, légumes, oléagineux, fourrages annuels), les surfaces toujours en herbe, les cultures permanentes (vignes, vergers et pépinières) et les jachères.

La surface toujours en herbe (STH) peut être productive ou peu productive :

- **productive** : elle fournit un minimum de 1500 unités fourragères par hectare. La production suffit à couvrir les besoins d'une UGB (unité de gros bétail) à l'hectare pendant au moins 6 mois. Ces prairies peuvent être fauchées et/ou pâturées.
- **peu productive** : ce sont des superficies toujours en herbe donnant une production inférieure à 1500 unités fourragères par hectare et essentiellement pacagées. Elles correspondent aux parcours, landes, alpages dans les zones de relief.

Une **augmentation de la surface toujours en herbe** en région (et du rapport STH/ SAU, à surface agricole utile constante ou en augmentation) correspondrait à une meilleure prise en compte de la biodiversité en agriculture. Les STH étant considérées comme riches en biodiversité au sein des agrosystèmes, plus leurs surfaces augmentent, plus la biodiversité sera intéressante dans ces zones.

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'indicateur permet d'avoir une appréciation quantitative, il ne fournit pas d'éléments qualitatifs sur les pratiques agricoles menées : apports de fertilisants, pression de pâturage, etc.

Références (sources d'informations) :

- CGDD – Les prairies permanentes : évolution des surfaces en France – Études et documents n° 96 – novembre 2013.
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Domaine BCAE – Fiche VI Gestion des surfaces en herbe.

Rédaction : Corinne Dragone, Xavier Bray, ARPE-ARB. Décembre 2018.

Relecture : Joachim Timéo, DRAAF PACA